

LES EXAMENS EN SOUFFRANCE DE DEMANDES DE PENSION
D'INVALIDITÉ

Question n° 962—**M. Howie:**

1. Le 1^{er} novembre 1976, combien de demandes d'anciens combattants étaient en suspens ou attendaient une audition devant la Commission canadienne des pensions?

2. Combien de ces anciens combattants étaient domiciliés au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Au 1^{er} novembre 1976, 2,776 demandes émanant d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge devaient faire l'objet d'une première décision par la CCP. En outre, dans 5,024 cas, une première décision avait été rendue, et, les requérants n'étant pas satisfaits de la décision, ils ont demandé une audition par un comité d'examen en vue de déterminer s'ils sont admissibles à la pension. De ce nombre, 2,291 en sont à l'étape de la préparation de l'exposé du cas, qui doit être élaboré de la manière et dans la forme prescrites par la loi sur les pensions. Les exposés du cas de 1,328 demandes étaient achevés et remis à l'avocat ou au requérant afin que ce dernier atteste qu'il est prêt pour l'audition. On ne peut procéder à l'audition tant que le requérant n'a pas signifié son attestation. 1,405 demandes étaient attestées comme étant prêtes à être entendues. Dans 818 cas, le pensionné a interjeté appel de la décision rendue par la CCP, n'étant pas satisfait du degré de l'évaluation de l'invalidité résultant de son affection, et a demandé une audition formelle par un comité d'évaluation formé de deux membres de la Commission. De ce nombre, 167 cas n'ont pas reçu l'attestation du requérant ou de son avocat, et 197 cas sont prêts à être entendus.

2. On ne tient pas de statistiques concernant la province d'origine des demandes de première décision. Toutefois, au 1^{er} novembre 1976, il existait 344 demandes d'audition par un comité d'examen ou d'évaluation, provenant du Nouveau-Brunswick. Dans 162 cas, on en était à la préparation des documents conformément aux dispositions de la Loi sur les pensions. Dans 98 cas, on avait remis cette documentation à l'appelant, habituellement par l'entremise de son avocat, et la Commission attend l'attestation de l'appelant. Quatre-vingt-quatre cas sont prêts à être entendus.

LES EXAMENS EN SOUFFRANCE DE DEMANDES D'ALLOCATIONS
AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 963—**M. Howie:**

Combien d'anciens combattants *a)* voient leur cas en suspens, *b)* attendent une décision ou une audition afin qu'on détermine (i) leur admissibilité (ii) le montant des prestations pour l'allocation aux anciens combattants et, de ce nombre, combien étaient résidents du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

	<i>a)</i>		<i>b)</i>	
	(i)	(ii)	(i)	(ii)
Canada	1,501	5,393	235	523
Nouveau-Brunswick	85	35	Aucun	Aucun

Questions au Feuilleton

LE DOSSIER IRVING—LES FRAIS LÉGAUX

Question n° 1027—**M. Howie:**

1. A l'exclusion des sommes allouées au personnel ministériel, combien a-t-on consacré jusqu'ici à la poursuite intentée contre les entreprises Irving, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et à qui cet argent a-t-il été versé?

2. A-t-on payé des voyages à l'étranger à certains fonctionnaires et, dans l'affirmative, *a)* à combien, *b)* vers quel endroit?

L'hon. A. C. Abbott (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. William L. Hoyt, C.R., \$174,335; (honoraires et frais) T. Joseph Scanlon (conseiller) \$12,467; (honoraires et frais) Winnifred Johnston (Témoin) \$630; Total, \$187,432.

2. *a)* Deux. *b)* Un à Washington et un autre aux Bermudes.

LES LETTRES-AVION

Question n° 1039—**M. Clarke:**

1. Les lettres par avion envoyées d'Europe à Vancouver prennent-elles entre dix et seize jours pour atteindre le destinataire et fallait-il entre quatre et six jours, en moyenne, l'an passé, et, dans l'affirmative, quelles mesures sont prévues pour améliorer le service?

2. Le courrier de Grande-Bretagne à destination de Vancouver passe-t-il par Montréal ou Toronto avant d'être envoyé à Vancouver, et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'acheminer le courrier à destination de l'Europe par Toronto ou Montréal au lieu de l'envoyer directement de Vancouver et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Si le courrier est d'abord manipulé à Montréal ou Toronto et ensuite à Vancouver *a)* plus d'employés participent-ils à cette opération que si le courrier était envoyé directement à Vancouver, *b)* vu les salaires payés aux employés des bureaux de poste dans ces deux villes, le coût total de manipulation du courrier est-il plus élevé que si le courrier était envoyé directement à Vancouver et, dans l'affirmative, comment le gouvernement explique-t-il cette dépense excessive?

5. Le courrier outre-mer par avion est-il moins prioritaire au moment du triage que le courrier national de troisième classe et, dans l'affirmative, pourquoi?

6. L'achat de machines pour le système postal a-t-il entraîné une réduction du personnel?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): 1. Certaines lettres-avion envoyées d'Europe à Vancouver peuvent prendre de dix à seize jours pour arriver au destinataire et ce laps de temps dépendra, en partie, du pays d'origine de la lettre. Toutefois, cette durée de transmission doit être l'exception plutôt que la règle. Il n'y a pas de données disponibles démontrant que la durée de transmission de ce courrier l'an dernier était en moyenne de quatre à six jours. Des vérifications effectuées à Vancouver ont montré que, dans certains cas, des lettres-avion avaient été mises à la poste en Angleterre jusqu'à cinq jours avant leur expédition au Canada. En prévoyant un délai possible de deux jours pour le transport de ces lettres jusqu'à Vancouver et de deux autres jours s'il s'écoule une fin de semaine, nous arrivons déjà à neuf jours de transmission.

2. Le courrier-avion de la Grande-Bretagne à destination de Vancouver est transporté par la compagnie British Airways à l'aéroport de Mirabel exclusivement. La décision de décharger à l'aéroport de Mirabel tout le courrier-avion destiné aux bureaux de poste de Toronto et de l'Ouest a été prise par l'Administration postale britannique en janvier 1976.

3. Le courrier-avion de Vancouver à destination de la Grande-Bretagne et des principaux pays d'Europe a toujours été acheminé directement de Vancouver et il continuera de l'être.